



Succession vente du bien

Par froggy

Bonsoir

Suite au DC de mon époux son appartement est vendu, je souhaite un éclaircissement concernant la taxe foncière, la vente aura lieu le 6 janvier 25, le notaire nous a dit qu'elle serait à notre charge car propriétaire au 1 janvier de l'année comme le prévoit la législation fiscale, peut-on demander la proratisation de celle-ci ??

Par yapasdequoi

doublon à supprimer